

### **À quand la fibre svp ?**

Le déploiement de la fibre à destination des particuliers est en cours sur le département de la Savoie et débutera à Tignes en 2022. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Municipalité met en œuvre l'adressage et la numérotation de l'ensemble des habitations de la commune, cet été, afin de permettre aux opérateurs de commercialiser leurs services une fois la fibre installée.

### **Pourquoi avoir accédé aux exigences du Club Med, ce projet ayant été retoqué plusieurs fois ?**

Le projet de nouveau Village Club a été porté par l'ancienne Municipalité. L'autorisation d'ouverture à l'urbanisation du secteur a été délivrée par le Préfet de Région en décembre 2016. S'en est suivi une révision du PLU puis la délivrance du permis de construire le 30 avril 2018. Les recours ayant été éteints à l'automne dernier, Club Med disposait de la même autorisation pour démarrer sa construction, en toute légalité. La nouvelle Municipalité héritant de ce projet, reste très vigilante à suivre cette réalisation et surtout à faire en sorte que le programme hors norme contribue à financer l'ensemble des projets d'aménagements prévus au Val Claret.

### **Entre l'arrivée des plus de 1000 nouveaux touristes du Club Med et l'ouverture des nouvelles remontées, quel délai ?**

Le schéma directeur du domaine skiable a été entièrement revu afin d'avoir une vision globale et à long terme de l'aménagement de ce domaine, été comme hiver. Les travaux sur la première remontée mécanique débuteront au plus tard au printemps 2022 pour une exploitation dans les délais les plus courts.

La Municipalité tient à garantir le bon fonctionnement du quartier et notamment des flux skieurs. Nous sommes encore à l'étude de l'aménagement de ce secteur afin de garantir le succès de ces aménagements.

### **Qu'en est-il du remplacement du télésiège du Marais ?**

Une enquête publique sera lancée en début d'été en vue de la délivrance du permis de construire définitif. La réalisation de cet équipement reste plus que jamais une priorité.

### **Qui a financé le stade Michel Faugère : Club Med ou Tignes ? Qui financera les travaux d'aménagement du stade de Lognan : Tignes ou Club Med ?**

La construction ou l'amélioration des équipements publics (comme le stade Michel Faugère) sont financées par la commune, qui en garantit l'accès à tous. C'est le budget de la commune qui finance les travaux grâce notamment aux différentes participations fiscales versées par les opérateurs qui construisent sur le territoire (Taxe d'aménagement majorée).

### **Comment les aménagements sportifs et de loisirs vont être financés, par le groupe Club Med, par la collectivité ?**

Ces aménagements publics qui profiteront à tous seront financés par la commune, au moyen de recettes dont certaines proviendront de la fiscalité versée par le Club Med pour la construction et l'exploitation du village. Ce sont en effet près d'un million d'euros de fiscalité supplémentaire par an qui sont attendus.

### **Par qui est financé ce parking de 500 places ?**

Le Club Med a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser un ouvrage de 500 places. Ce parc sera réalisé en 2022 et sera mis en exploitation en décembre de la même année.

### **Est-ce que Tignes Développement gardera la gestion des parkings dans l'avenir ?**

Tignes Développement est l'actuel titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement, qui a été prorogé jusqu'en septembre 2021. Ce type de contrat public fait obligatoirement l'objet d'une remise en concurrence.

### **Lors de votre programme, vous aviez parlé d'une pump track en dur, comme à Bourg, qu'en est-il de ce projet très attendu ?**

La Municipalité souhaite en effet réaliser ce projet dans les meilleurs délais, malgré le contexte financier. Nous travaillons activement sur la faisabilité de cet équipement très attendu.

### **Qu'avez-vous prévu pour les personnes souhaitant s'installer à Tignes à l'année ? Logement, accession à la propriété ?**

Ces sujets sont au cœur de nos préoccupations. Monsieur le Maire a eu l'occasion de rappeler en préambule de la réunion publique qu'un des grands axes de travail est d'offrir la possibilité aux personnes vivant à Tignes, ou souhaitant s'y installer, de réaliser un projet de vie. Les questions d'accessibilité – à l'emploi, au logement, à une offre de garde pour les enfants – sont des sujets particulièrement suivis. Pour ce qui est de la question de l'accession à la propriété, différentes options sont à l'étude, notamment dans le cadre de programmes mixtes (accès à la propriété de logements permettant le financement de tout ou partie des logements locatifs). Il est prématuré d'évoquer avec certitude la typologie de ces programmes, de même que leurs localisations prévisionnelles. En temps utiles, les Tignards pourront suivre en toute transparence l'évolution de ces projets, ainsi que les modalités d'attribution des logements qui les composeront.

### **Nous avons constaté un dépôt d'ordures sauvage à côté des moloks de Reculaz. Ne serait-il pas utile de prévoir un contrôle caméra ?**

Il est possible d'organiser une surveillance par caméras de certains secteurs mais la verbalisation immédiate nécessite des autorisations et une formation spécifique qui n'est pas possible en l'état. C'est par ailleurs un investissement technique non négligeable ; nous regardons plus en détail la faisabilité d'un tel schéma.

### **Le chantier Club Med sera à l'arrêt pendant les vacances estivales ?**

L'objectif prioritaire est de tenir le calendrier du chantier qui prévoit la fin du clos et couvert début novembre pour limiter au maximum les nuisances pendant la prochaine saison d'hiver. C'est pour cela que les horaires élargis ont été autorisés pour cet été, et c'est également dans cette optique que le chantier ne sera pas arrêté pendant la période estivale malgré les contraintes majeures que cela impose sur l'activité touristique.

### **Les riverains non-résidents sur place seront-ils approchés ?**

L'ensemble des canaux de communication utilisables (R'Tignes, TTL, newsletter) ont été et seront mobilisés de manière à garantir la meilleure information possible de tous. Les questions qui n'auraient pas obtenu de réponse par ces canaux peuvent utiliser le dispositif « cœur de quartier » détaillé pendant la réunion et dont les éléments pratiques sont présents sur le site de la Mairie.

**Hébergeur, qui va supporter la perte de l'été, 17 mois d'accord mais il aurait fallu peut-être avoir 19 mois de travaux et laisser les hébergeurs, commerçants de l'avenue travailler normalement cet été. Nous disons quoi à nos clients qui ont loué cet été après 1 an de confinement ?**

Nous avons pleinement conscience des difficultés que ce chantier hors normes impose pour la saison d'été et ce après une saison d'hiver quasi inexistante. Néanmoins, pour obtenir un chantier clos et couvert terminé pour l'hiver, ce qui permet de replier l'ensemble des travaux au sein du bâtiment et limiter grandement les nuisances sur l'avenue, il est impératif de disposer des horaires prévus à ce stade.

**22h ! Comment va t on louer nos biens pendant l'été ? C'est un scandale**

Le Club Med s'est engagé par écrit à limiter les travaux les plus bruyants à la tranche horaire 8h-20h mais il est vrai qu'il restera de l'activité jusqu'à 22h. Nous avons pleinement conscience des difficultés que cela induit. Malheureusement nous héritons de ce projet et nous faisons le maximum pour en limiter les nuisances.

**Chantier 7 jours sur 7 ?**

Le chantier pourra être en activité du lundi 6h au samedi 14h. Pas d'activité le samedi après-midi et le dimanche.

**Quid du projet Montel ?**

Le projet Montel est encore en cours d'étude. Des échanges réguliers ont lieu entre la collectivité et le pétitionnaire de manière à trouver le meilleur compromis possible pour garantir la fonctionnalité et le confort de l'avenue. Le permis de construire n'a pas encore été déposé.

**Les 500 places du parking seront pour les clients du Club Med ou pour les autres ? En sachant qu'il y aura plus de 1000 personnes au sein de ce Club Med**

Le Club Med a prévu, conformément aux prescriptions du PLU en vigueur, le nombre de places correspondant à son activité. Ainsi, les clients et les employés du Club Med pourront se stationner au sein de ce parking privé. Les 500 places construites à côté seront intégralement destinées au fonctionnement de la station et viendront compenser les 600 places utilisées l'hiver sur le parking aérien de la Grande Motte mais en format parking couvert.

**Où sont logés tous les ouvriers pendant le chantier ?**

Chaque entreprise s'organise pour loger les ouvriers lors du chantier. À ce stade, le plan de logement complet n'est pas connu mais il est prévu avec le Club Med que les entreprises aient massivement recours aux chambres disponibles sur l'avenue de la Grande Motte, de manière à compenser, en partie, la perte d'attractivité due au chantier et limiter les déplacements en véhicules des ouvriers.

**Je ne vois pas l'entrée du parking couvert ?**

L'entrée du parking couvert est, dans le plan présenté en réunion, positionnée au niveau du bâtiment d'accueil. Le projet étant en cours de finalisation, il est possible que l'emplacement soit quelque peu modifié. La certitude aujourd'hui est que l'entrée sera positionnée à proximité du rond-point d'entrée du Val Claret, de manière à organiser une zone d'accueil des clients à proximité de l'entrée du parking couvert.

**Que devient l'ancien Club Med?**

L'ancien club Med a été repris en gestion par le Groupe Bellambra.

### **Plus de détails sur la nouvelle remontée mécanique ?**

La nouvelle remontée mécanique a pour objectif de créer une seconde polarité de front de neige au niveau du Val Claret. Elle a l'avantage de permettre la réduction du trajet pour les skieurs, de désengorger la grenouillère du funiculaire, d'offrir la possibilité de réfléchir à un nouvel espace pour les débutants et de relier plus simplement le secteur du Lac. Cependant, c'est un projet complexe et global que nous mettons à l'étude de manière opérationnelle. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des réflexions et du calendrier possible de réalisation dès que nous en aurons connaissance.

### **Affichage des commerces ouverts avenue de la Grande Motte cet été - Quand cela sera t il fait ?**

L'installation de l'affichage sur la palissade de chantier avenue de la Grande Motte est prévue la semaine du 15 juin. Un panneau en début d'avenue rappellera l'ouverture des commerces pendant la période estivale.

### **Pouvez-vous nous rappeler la hauteur du Club Med ?**

Le permis validé prévoit un bâtiment avec des hauteurs comprises entre 15 et 32 mètres en fonction des secteurs.

### **Est-ce que les touristes pourront rentrer dans la zone piétonne pour pouvoir décharger la voiture ?**

Il est prévu une fermeture de la zone piétonne tous les jours de 10h à 20h (ou 22h, reste à trancher). Au-delà de ces horaires, les livreurs et les touristes ont un accès habituel au Val Claret. Si le dispositif posait problème pour les périodes d'arrivée des touristes, une tolérance pourrait être accordée le samedi et le dimanche.

### **Pourra-t-on accéder à nos parkings de la ferme du val Claret ?**

Oui, l'ensemble des accès aux parkings sont maintenus.

### **Avez-vous un référent handicap au sein de la mairie ou de Cœur de Quartier qui pourrait faciliter l'accès au Val Claret aux personnes à mobilité réduite ?**

Hubert Didierlaurent, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sera le référent handicap de la mairie. Quoiqu'il en soit, le dispositif « Cœur de Quartier » peut être mobilisé pour signaler une problématique d'accessibilité ; une réponse sera apportée après consultation des acteurs pertinents.

### **Le changement de Tichot par une télécabine est prévu quand ?**

Le changement de Tichot en télécabine est prévu concomitamment à l'ouverture du Club Med ou un an plus tard. Des discussions sont encore en cours avec l'ensemble des acteurs du projet pour déterminer le meilleur schéma d'implantation ce qui ne permet pas encore de communiquer un calendrier stabilisé.

### **Qu'en est-il des aménagements domaine skiable - remontées mécaniques, remplacement Marais ?**

Les aménagements du domaine skiable au sens large sont en cours de discussion et sont déjà à l'étude avec le service des pistes, la STGM et Tignes Développement. Ils seront débattus en commission domaine skiable. Dès que la réflexion sera suffisamment avancée, une communication sera organisée sur le sujet et les grands travaux du mandat seront présentés.